

# BUREAU DIRECTEUR

REUNION DU LUNDI 11 JANVIER 2021 à 19 heures par visioconférence

## PV N° 4

**Présents** : MM. LAFRIQUE, AUBLANC, BETOUX, CHANUDET, DELAGE, Mme LORCERIE, M. COUBRET, Mme VEDRINES, M. GAYET.

**Excusé** : M. DUFAUD.

**Assistent** : MM. ECOBICHON, JARY (Membres du Comité) ; M. LACAN (Secrétaire Administratif).

### I - INFORMATIONS DU PRESIDENT

#### Vœux :

Le Président et les membres du Bureau renouvellent leurs meilleurs vœux pour 2021 à l'ensemble des clubs, des licenciés, sympathisants et partenaires du football creusois.

En espérant un retour à la vie normale et une année plus favorable que la précédente à la pratique de notre sport.

#### Condoléances :

Le Président et les membres du Bureau présentent leurs très sincères condoléances à :

- Mme Gisèle COURTAUD, ses enfants et toute la famille, et au club de Foot Génération 2000, suite au décès de Didier, Trésorier du club.

Le Président rappelle sa forte implication au District, dont il fut Membre élu de 1987 à 2006, et Vice-Président entre 1989 et 2002.

Il mena une action déterminée en faveur des jeunes, présidant en outre la Commission Régionale de la Ligue du Centre-Ouest de 1994 à 2002.

Il joua aussi un rôle majeur lors de la construction du siège actuel, en assurant un suivi minutieux des travaux en 1993 et 1994.

- M. Gilles BEAUQUESNE, Membre coopté et Secrétaire Général de l'UNAF 23, et ses enfants, suite au décès de son épouse Josette.

- Mme Maryse MEUNIER et ses fils, et au club de Nord Est Creuse, suite au décès de David, éducateur dévoué.

- la famille de M. Pierre DERIGOIN, ancien Président de l'AS St Sébastien et Maire de la commune.

### II - LA SITUATION SANITAIRE ET SES REPERCUSSIONS

Les annonces du Premier Ministre le 7 janvier dernier n'ont apporté aucune évolution en ce qui concerne le sport amateur en général et le football en particulier.

Les mesures en vigueur avant les fêtes de fin d'année demeurent jusqu'à nouvel ordre.

En l'absence d'évolution, le Siège du District demeure fermé et une nouvelle demande a été effectuée pour bénéficier des mesures de chômage partiel.

Concernant les compétitions, le Comité Exécutif de la Fédération Française de Football, réuni le 17 décembre 2020, a validé les différentes propositions émises par la Ligue du Football Amateur et son groupe de travail :

## **« V. Affaires juridiques »**

### **1) COVID-19 : reprise des compétitions des Ligues et des Districts**

Depuis l'annonce par le Président de la République, le 28 octobre 2020, d'une nouvelle mesure de confinement de la population française afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, les compétitions des Ligues et des Districts sont suspendues, comme cela avait déjà dû être le cas en mars dernier en raison du premier confinement.

Le Comité Exécutif tient toutefois à préciser que le contexte actuel est différent de celui de la saison 2019/2020.

En effet, en avril dernier, il n'était pas envisageable de reprendre les championnats et il avait alors fallu déterminer si au regard du nombre de matchs joués, il était possible ou non d'arrêter les classements et de prononcer les montées/descentes.

Aujourd'hui, il est prévu, quand la situation sanitaire le permettra, de reprendre la compétition mais sans savoir à l'avance jusqu'à quel état d'avancement les championnats pourront être menés, ce qui nécessite d'anticiper dès à présent la manière dont sera traitée la question des montées/descentes à l'issue de la saison 2020/2021.

Dans cette optique, un groupe de travail, mis en place par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 6 novembre 2020 et composé de représentants des Ligues et des Districts, a réfléchi ces dernières semaines aux différents scénarii de reprise des compétitions des Ligues et des Districts.

De nombreuses réunions par visioconférence ont été organisées pour échanger sur le sujet et arriver à un consensus.

A l'occasion de son ultime réunion du 1<sup>er</sup> décembre 2020, ce groupe de travail a arrêté un certain nombre de grands principes et retenu deux solutions pour la reprise des compétitions des Ligues et des Districts.

Ces principes et solutions ont été examinés par le Bureau Exécutif de la Ligue du Football Amateur le 4 décembre 2020 puis présentés à l'Assemblée Générale de la Ligue du Football Amateur le 11 décembre 2020, étant précisé qu'il va de soi que ces principes et solutions traduisent la réalité du moment et que leur mise en œuvre reste tributaire de l'évolution de la situation sanitaire.

En conséquence, le Comité Exécutif prend note des propositions du groupe de travail et précise qu'il reviendra donc à chaque Ligue et à chaque District (en concertation avec sa Ligue) de faire un état des lieux de la situation actuelle dans ses différents championnats au regard du nombre de matchs restant à jouer et de prononcer alors une décision visant à déterminer, pour chacun de ses championnats, la solution qui s'appliquera, et ce dans le respect des principes exposés ci-après.

**Les principes que les Ligues et les Districts s'accordent à adopter, pour l'ensemble de leurs compétitions, sont à ce jour les suivants :**

- 1. Chaque instance doit tout mettre en œuvre pour tenter d'arriver à terminer au moins la phase aller dans l'ensemble de ses championnats ;**
- 2. Annulation de l'ensemble des coupes régionales et départementales, afin de récupérer des dates pour les matchs de championnat ;**
- 3. Le jour de la reprise des championnats, reprendre à partir de la journée qui devait être jouée au moment de l'arrêt, et non à la journée correspondant à la date de la reprise ;**
- 4. En cas de terrain impraticable, afin d'éviter le report du match, le club recevant devra par tout moyen trouver un terrain de repli et à défaut la rencontre sera inversée ;**
- 5. Aucune rencontre de championnat de la saison 2020/2021 ne pourra être disputée après le 30 juin 2021, dernier jour de la saison en cours ;**
- 6. Application stricte du nombre d'accessions et de relégations prévu en début de saison.**

Les **solutions retenues** par les Ligues et les Districts, **pour la reprise de leurs championnats**, sont les suivantes :

#### **➤ Solution A : mener le championnat à son terme ou le plus loin possible**

Cette solution n'implique pas de modifier la formule sportive de la compétition, puisque la phase retour est maintenue.

Deux hypothèses pourront alors se présenter lorsque cette solution aura été mise en œuvre :

- Le championnat est arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 : les montées/descentes se font sur la base d'un classement complet, comme lors d'une saison normale ;

- Le championnat n'est pas arrivé à son terme au plus tard le 30 juin 2021 : les montées/descentes se font sur la base du classement au jour de l'arrêt définitif du championnat, avec application de la règle du quotient si toutes les équipes du groupe n'ont pas joué le même nombre de matchs, c'est-à-dire que la position au classement de chaque équipe sera dans ce cas déterminée par le quotient issu du rapport entre son nombre de points et son nombre de matchs (quotient arrondi à la deuxième décimale au maximum).

➤ **Solution B : arrêter à la fin de la phase aller puis organiser un mini-championnat**

Cette solution impliquera de modifier la formule sportive de la compétition puisque la phase retour sera annulée.

Cette nouvelle formule sportive, visant à réduire le nombre de matchs à disputer, est organisée dans les conditions suivantes :

- La phase aller doit avoir été intégralement disputée dans chaque groupe (toutes les équipes du groupe se sont donc rencontrées une fois) ;

- Dès que l'intégralité de la phase aller a été disputée, il est procédé à une seconde phase, incluant toutes les équipes du groupe (y compris les équipes non éligibles à l'accession), étant précisé que tous les points acquis par chaque équipe lors de la phase aller sont conservés pour la seconde phase : :

• Mini-championnat « poule d'accession » : les équipes de la première partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les accessions en division supérieure,

• Mini championnat « poule de maintien » : les équipes de la seconde partie du classement à l'issue de la phase aller s'affrontent toutes une fois, afin de générer un classement cumulant phase aller et mini-championnat, sur la base duquel se feront les relégations en division inférieure.

- Si jamais la seconde phase ne peut pas aller à son terme : les montées/descentes se font sur la base du classement existant au jour de l'arrêt du mini-championnat (ce qui inclut donc les matchs de la phase aller et les matchs ayant été joués dans le cadre du mini-championnat), avec application de la règle du quotient exposée ci-avant si toutes les équipes n'ont pas joué le même nombre de matchs ;

- Dans les groupes impairs, la poule de maintien comprendra une équipe de plus que la poule d'accession,

- Une équipe forfait général à l'issue des matchs aller sera placée numériquement dans la poule de maintien.

Le Comité Exécutif tient à préciser que dans un championnat à plusieurs groupes, il est préconisé d'appliquer une solution identique pour tous les groupes du championnat, dans un souci d'équité sportive entre les différents clubs dudit championnat.

En dernier lieu, le Comité Exécutif indique qu'il se prononcera lors d'une prochaine réunion sur le sort des compétitions nationales, et notamment, puisque cela intéresse directement les Ligues, sur la question des phases d'accession à un championnat national (Championnat de France Féminin de Division 2, Championnat de France Futsal de Division 2 et Championnat National Féminin U19). »

### **III - ORGANIGRAMME ET COMPOSITION DES COMMISSIONS**

Sous la conduite du Président, les Membres du Bureau finalisent l'organigramme du District, en lien avec le nouveau fonctionnement envisagé.

Quelques modifications mineures sont apportées.

Cet organigramme sera discuté et validé lors de la prochaine réunion du Comité de Direction, et mis en application pour le mandat qui débute.

Il est aussi décidé que les Membres du Comité procéderont lors de la même séance à la désignation des Membres cooptés ayant candidaté.

Des nominations complémentaires auront lieu par la suite, après publication d'un appel à candidature sur la base de fiches de mission.

## IV - PROTOCOLE INTEMPERIES

Cédric JARY présente l'ébauche d'un protocole intempéries sur lequel il a travaillé.

Un débat s'installe entre tous les Membres du Bureau.

Après discussion, le Président remercie Cédric JARY pour le travail déjà réalisé, et propose que les Membres du Bureau le souhaitant transmettent leurs remarques par mail à MM. JARY, ECOBICHON et LACAN, ces derniers devant retravailler ce protocole en s'appuyant sur celui de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine pour une future présentation au Comité.

Dans tous les cas, ce dernier ne sera applicable que pour la saison prochaine.

## V - QUESTIONS DIVERSES

### **- FONDS DE SOLIDARITE.**

Les Membres du Bureau restent attentifs à l'ouverture du Compte Asso et informeront les clubs dès que possible.

### **- LICENCES.**

Les Membres du Bureau prennent connaissance des effectifs par catégorie au 4 janvier 2021.

Antoine DELAGE se propose pour faire une étude quant à l'évolution du nombre de licenciés aux 1<sup>er</sup> novembre, 1<sup>er</sup> janvier et 1<sup>er</sup> mai sur quatre saisons.

### **- CLUBS.**

Le Président demande aux Membres du Bureau de ne pas hésiter à contacter les clubs afin de prendre des nouvelles.

### **- ACCUEIL DE STAGIAIRES.**

Le District pourrait être amené à accueillir deux étudiants STAPS dans les prochaines semaines pour des missions en direction d'un public des IME.

### **- COMITE DE DIRECTION.**

La prochaine réunion du Comité de Direction est fixée le lundi 25 janvier 2021 à 18 heures 30 par visioconférence.

*En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h.*

**Le Président : Philippe LAFRIQUE.**

**La Secrétaire Générale : Michèle LORCERIE.**

**Le Secrétaire Administratif : Guillaume LACAN.**